

## Chapter 5

# Aux origines de la notion de polysémie en français : la formation du concept

Bruno Courbon

Université Laval

For at least 80 years, the name of Michel Bréal has been both associated with the development of the field of semantics within French linguistics and with the invention of the term and concept of *polysémie* (polysemy) in the 1880s. The present contribution deals with the origin of the concept of polysemy, when Bréal used it for the first time. Although Bréal contributed to define polysemy thoroughly, neither the idea, nor the term were new. In the first place, the term was coined by Joseph Halévy; secondly, dictionary makers and 19th century linguists often conceived of lexical meaning in terms of polysemy.

[...] la pratique métalinguistique des lexicographes pose le problème de l'émergence des notions avant leur dénomination. Le fait de nommer des concepts permet de circonscrire des portions de réalité, de reconnaître des séquences de problématisation et de questionner des phénomènes que l'acte de dénomination vise à cerner.

(Bisconti 2016 : 23)



## 1 Introduction

La polysémie peut être considérée comme un cas emblématique dans l'histoire des idées linguistiques.<sup>1</sup> Il s'agit d'abord d'un phénomène intuitif, dont les sujets parlants font consciemment l'expérience lorsqu'ils remarquent qu'une même forme lexicale sert à parler de réalités différentes que relie une impression commune.<sup>2</sup> Dans un second temps, cette expérience donne lieu à des propos qui indiquent la conscience d'un « fait sémantique ». Les lexicographes usent ainsi depuis longtemps d'une terminologie discrétisante pour parler de la pluralité sémantique des formes lexicales (« ce mot a plusieurs sens », « le mot *X* reçoit plusieurs acceptions »...). Cette vision analytique du sens lexical est clairement exprimée depuis le xvii<sup>e</sup> siècle dans la tradition métalinguistique de langue française.<sup>3</sup> Il faut pourtant attendre la fin du xix<sup>e</sup> siècle pour que l'idée intuitive qu'à une même forme lexicale puissent correspondre plusieurs significations prenne la forme abstraite du concept de *polysémie*. Ce concept est forgé à une époque où les questions relatives au sens linguistique font l'objet d'un examen attentif, qui s'affranchit de l'habitude consistant à observer d'abord les effets de sens spécifiques à des discours particuliers.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup>Ce texte s'inscrit dans le prolongement d'un précédent travail (Courbon 2015). On y trouvera moins de développements relatifs à ce qui fait la spécificité du point de vue de Joseph Halévy (1827-1917) et de Michel Bréal (1832-1915) sur la polysémie ; cependant, l'accent est mis sur deux aspects : 1) d'une part, la continuité entre a) la conception générale de ce qui est intuitivement perçu comme de la polysémie et b) la conceptualisation nouvelle que rend possible l'importation du terme *polysémie* en sémantique, et, d'autre part – et dans une moindre mesure –, la distribution entre l'usage du terme chez Halévy et l'utilisation conceptuelle spécifique qu'en fait Bréal ; 2) l'appartenance du concept de polysémie à une mythologie des fondations (celles de « la sémantique » comme discipline), qui n'aurait sans doute pas déplu à Bréal, mythologue et découvreur de talent.

<sup>2</sup>Ces éléments appartiennent toujours à la définition du concept de polysémie : « un mot polysémique (un polysème) est un mot qui rassemble plusieurs sens entre lesquels les usagers peuvent reconnaître un lien » (Nyckees 1998 : 94).

<sup>3</sup>Nous ne voulons pas dire par là que l'idée de ce qui est désormais appelé « polysémie » n'existerait pas avant le xvii<sup>e</sup> siècle, mais seulement souligner le fait qu'au moment où le terme *polysémie* est forgé, cette conception était chose relativement banale dans les pratiques de description du français, notamment en lexicographie. En fait, cette conception remonte sans doute bien avant les premières attestations qu'on en trouve dans l'Antiquité : qu'une forme lexicale à valeur référentielle spécifique puisse servir à parler de choses relativement différentes bien qu'en partie apparentées est en effet un phénomène suffisamment fréquent et saillant pour que les sujets parlants en aient conscience assez tôt dans leur expérience linguistique.

<sup>4</sup>Cette contribution ne présentera pas l'évolution conceptuelle qu'a connue l'étude des questions de sens au cours du xix<sup>e</sup> siècle. Il est toutefois évident que la focale change, et que l'on se préoccupe davantage, dans la deuxième moitié du siècle, du sujet sémantiseur, qu'il soit « cognitif », « psychique » ou social... Explicitement présenté comme intersubjectif, le sens linguistique est de moins en moins conçu comme un pur effet discursif (sens sémiotextuel).

Le fait d'étudier la « cristallisation » du concept de polysémie dans la période charnière durant laquelle la sémantique reçoit son nom moderne présente un double intérêt : d'une part, en ce qui concerne l'histoire des idées relatives aux faits de signification linguistique ; d'autre part, en ce qui concerne la sociologie des sciences linguistiques. Pour ce qui est de l'histoire des idées sur la langue, resituer la genèse du concept de polysémie dans le contexte intellectuel de l'époque contribue à éclairer quelques-uns des enjeux liés à son utilisation. De plus, du point de vue de la sociologie des sciences du langage, l'histoire de ce concept participe d'un mythe fondateur associé, dans le monde francophone, à la constitution de « la sémantique » en discipline. Dans ce mythe originel, l'aura symbolique du père fondateur se surimpose à la complexité des formes de contribution. Bien que ce soit à Michel Bréal (1832–1915), alors ténor de la linguistique institutionnelle, que l'on attribue couramment la paternité du terme et de la notion de « polysémie », nous verrons que la situation dans laquelle le concept s'est développé est loin d'être aussi simple, et l'affaire sans doute plus délicate qu'elle semble à première vue.

Même si elle n'est pas formellement nommée, l'idée que recouvre le concept de polysémie est souvent énoncée dans la linguistique francophone du dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous verrons aussi que c'est à l'orientaliste Joseph Halévy (1827–1917), et non à Michel Bréal, que l'on doit les premières utilisations du terme *polysémie*. Étant donné que Bréal et Halévy se côtoyaient régulièrement, on peut faire l'hypothèse que le contexte théorique général en linguistique, comme, en particulier, la conception halévienne, ont pu exercer une influence sur l'interprétation que Bréal donna à la notion de polysémie. Nous reviendrons dans la présente contribution sur cette « erreur » d'attribution de la paternité du terme et de la notion de polysémie à Michel Bréal, en tâchant de les resituer de façon sommaire dans le contexte de l'époque (i.e. à partir des années 1860–1870).<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup>L'un des relecteurs d'une version antérieure de ce texte résume, à juste titre, qu'il y est fait état d'une « querelle de paternité ». À notre avis, cette « erreur » d'attribution est moins grave qu'on pourrait le croire. En revanche, il nous semble qu'elle devrait intéresser l'histoire et la sociologie de la linguistique à plus d'un titre : 1) au plan de la circulation des termes « consacrés » : son origine oubliée, le terme *polysémie* est devenu, une fois repris en sémantique, un puissant instrument conceptuel ; 2) au plan de la genèse des concepts métalinguistiques, ici clairement située entre conception commune et intuitive, tradition descriptive et proposition dénominative réussie ; 3) au plan de l'effet sociologique que peuvent exercer les sphères d'appartenance et les réseaux d'influence sur la fortune de certaines conceptions en linguistique (un autre relecteur anonyme note que les projets respectifs de Bréal et d'Halévy qui sous-tendent l'utilisation qu'ils font du terme *polysémie* s'opposent nettement : Bréal, dans une optique laïque, utilise ce concept pour illustrer les progrès de l'esprit humain ; Halévy, au contraire, utilise le concept de polysémie pour défendre une thèse d'ordre religieux – outre l'influence personnelle et institutionnelle de Bréal à l'époque, sa position est sans doute plus adaptée au contexte intellectuel français de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle).

## 2 En amont de la polysémie comme concept dénommé

Les sujets parlants ont l'intuition de ce que l'on a pris coutume de nommer « polysémie (d'un mot, d'une expression) ».<sup>6</sup> Assez tôt dans l'histoire des descriptions de la langue française des sujets experts ont exprimé cette conception plurisé-mantique. Parmi les façons de traduire l'intuition ordinaire qu'une forme particulière peut « comporter » plusieurs significations, deux d'entre elles semblent se dégager au fil de l'histoire :

1. la décomposition du sens linguistique suivant le modèle analytique qu'a progressivement imposé la lexicographie (cf. le modèle classique de l'article de dictionnaire, qui distingue les définitions les unes des autres : I.A.1.a, I.A.1.b...);
2. la description plus intuitive de la pluralité des usages d'une forme lexicale, qui consiste à relever les significations associées à un mot en dehors d'un contexte particulier (par exemple, « le mot *commerce* a plusieurs sens »), ou, de façon plus concrète, qui vise à rendre compte de la pluralité des effets de sens produits par l'inscription d'un mot dans un discours spécifique (par exemple, « dans ce texte, le mot *barbare* peut être interprété de deux façons différentes »).

Dans la tradition française, l'idée que l'on puisse donner à un mot une pluralité d'« acceptions » est clairement formulée au moins depuis le xvii<sup>e</sup> siècle. La sous-entrée ACCEPTION de la réédition du *Dictionnaire* [sic] *universel* de Furetière (1619–1688) (Furetière 1701) en témoigne : « Sens auquel un mot se prend. Ce mot a plusieurs *acceptions*. Dans sa première & plus naturelle *acception*, il signifie & c. » (ibid.). À cette même époque, divers auteurs parlent d'un mot ou d'une proposition en disant qu'ils « ont » ou « reçoivent » « plusieurs sens » ou « plusieurs significations ».<sup>7</sup> Voici quelques exemples de ces propos :

---

<sup>6</sup>L'expression *concept dénommé* est ici redondante. La position adoptée dans cet article est la suivante : tant que le terme *polysémie* n'est pas utilisé, il existe certes une idée intuitive de ce que l'on nomme aujourd'hui « polysémie », ses manifestations peuvent être décrites par les sujets parlants, la réalité notionnelle correspondante peut même être exprimée de diverses autres façons (cf. *pluralité de significations*); pour autant, le *concept* de polysémie n'existe pas encore à proprement parler. Il ne commence à circuler qu'à partir du moment où la dénomination spécifique de *polysémie* est utilisée. Parler de concept de polysémie avant la création du terme est donc une forme d'anachronisme.

<sup>7</sup>Un examen systématique montrerait certainement que la question de la pluralité des sens glisse en partie, entre le xvi<sup>e</sup> siècle et le xix<sup>e</sup> siècle, du texte vers le mot. Alors que les domaines

- (1) « Ce mot au figuré a plusieurs sens. » (Richelet 1680, sous *bouche, bourse, bout, bureau, côté, ...*).
- (2) « AFFECTION. Ce mot a plusieurs significations [...]. » (Régis 1691 : n. p.).
- (3) « SWEC, SWÆCCE, *olfactus, odor, sapor, gustus*; apparemment de *suavis*, qui approche & est commun à ces sens divers. » (Thomassin 1690 : 930–931).
- (4) « [...] on ajoute [sic], en François [sic], les significations diverses des mots, & on a soin de les bien distinguer, & d'en rapporter des exemples à part [...]. » (Leclerc 1715 : 172; à propos du *Dictionarium poeticum* du père Vanier publié en 1710).
- (5) « COUCHE. Ce mot a plusieurs significations. On le met pour marquer un lit, mais dans ce sens il ne se place guères [sic] que dans le burlesque, ou le stile [sic] familier. » (Le Roux 1735 : 167).

Avant l'emploi du terme *polysémie* en linguistique, la conception qui consiste à voir dans l'unité lexicale une pluralité de significations est explicitement formulée, notamment dans des contextes didactiques :

- (6) « La recherche des sens divers d'un même mot, complète [...] les études nécessaires pour arriver à la connaissance de la signification exacte des mots et de la propriété de l'expression. » (Michel 1858 : 252).

Ces quelques exemples montrent que des francophones expriment l'intuition qu'ils ont de ce que l'on appelle aujourd'hui « polysémie », et ce bien avant la création du terme.<sup>8</sup> Non seulement ces discours révèlent la conscience qu'ont certains auteurs de cette intuition, mais ils indiquent aussi la représentation que des sujets experts se faisaient de la signification linguistique, représentation qui se teinte des idées du temps : avec le développement, au XIX<sup>e</sup> siècle, des études sur l'histoire de la langue française, l'intérêt pour la diversité sémantique tend à

---

originellement associés à la question des « sens divers » relevaient de l'herméneutique et de l'exégèse (droit, théologie, philosophie), le phénomène est progressivement mis en valeur dans les arts du langage (rhétorique, grammaire, lexicographie, puis histoire de la langue).

<sup>8</sup>Il est certain que ce type d'intuition n'est pas propre aux francophones. Une recherche approfondie devrait couvrir une période plus large et inclure d'autres langues (dont des langues sans tradition écrite). En restant sur le plan des constituants morphologiques du terme, on remarque que l'adjectif *polysemous* est employé en anglais dès 1853 dans un sens proche de celui qu'on lui connaît encore : [à propos de la gestuelle en Italie] « [...] he [un homme napolitain, avec un ami] shakes his head and hands, uttering [...] the monosyllabic but polysemous exclamation "Eh!" which, like a Chinese word, receives its meaning from its varying accent. » (Wiseman 1853 : 534).

passer de l'analyse de textes (effets de sens et usages) à une conception abstraite de l'unité sémiotique. Émerge une conscience aiguë du développement de nouvelles significations (ce qu'on appelle aujourd'hui « néologie sémantique »).

La préoccupation pour la « multiplication des significations » est présente dans les premières utilisations que Michel Bréal fait du terme *polysémie*. Mais elle figure aussi dans les textes de quelques-uns de ses prédécesseurs immédiats, comme Émile Littré (1801–1881) et Arsène Darmesteter (1846–1888).<sup>9</sup> Darmesteter (1874 : 11–12) parle de « transformation » ou de « succession des sens dans les mots » (cf. Darmesteter 1876 ; voir aussi Bailly 1874), Littré (1880 : 1) de « mutations de signification ». On relève, dans l'*Histoire de la langue française* de ce dernier (Littré 1863), les germes de la vision « polysémiste » de la signification lexicale. Bréal connaissait suffisamment l'œuvre de Littré pour qu'elle pût inspirer sa réflexion. Dans le premier texte où il présente le concept de polysémie (Bréal 1887), il fait référence au travail du lexicographe. Bréal est également à l'origine de la réédition posthume de l'opuscule de Littré « Pathologie verbale ou lésions de certains mots dans le cours de l'usage » (Littré 1880), auquel il préfère donner le titre de *Comment les mots changent de sens* (Littré 1888).

Les liens entre les deux « sémantistes » que sont Darmesteter et Bréal sont plus marqués encore. Arsène Darmesteter engage dès le début des années 1870 une réflexion sur la signification lexicale. On peut souvent lire, en filigrane des analyses de Bréal, la présence de Darmesteter. On remarquera aussi que les premières occurrences du terme *polysémie* chez Bréal (au nombre de 3) sont publiées dans un texte intitulé « L'histoire des mots », paru en 1887 en réaction aux éléments de substrat organiciste que Bréal relève dans l'ouvrage « éminemment suggestif » de Darmesteter (Meyer 1888 : 469), *La vie des mots étudiée dans leurs significations* (sur ce point, voir Delesalle 1987). Dès le titre s'affrontent deux conceptions. L'une historiciste (« histoire des mots »), l'autre naturaliste (« vie des mots »). Le point de vue de Darmesteter, cependant, est plus nuancé – et sensé – que Bréal ne le laisse entendre. Dans sa thèse sur la néologie, parue en 1877 (soit dix ans avant le texte de Bréal), Darmesteter s'interrogeait déjà, dans les termes suivants, sur les mécanismes à l'œuvre dans l'extension de la signification :

Ce mot [*carré*], compris de tous, a des significations multiples ; pour en faire le nom de l'objet nouveau, le peuple [parlant de l'objet du jardin anglais] sera obligé de faire un travail intellectuel qui, par une extension dans la signification, approprie le mot à la chose [...]. (Darmesteter 1877 : 33)

---

<sup>9</sup> Auteurs que Nerlich (2001a : 1605) considère comme les prédécesseurs immédiats de Bréal en « sémantique » (le terme est alors anachronique).

Écrit dix ans avant que Bréal n'emploie le terme *polysémie* pour la première fois, ce texte montre l'existence d'un questionnement sur la multiplicité des significations. L'idée de polysémie est en germe.

### 3 Autour de l'invention du terme *polysémie* dans les années 1870–1880

Même les théories plus ou moins bien connues et souvent discutées ne sont pas connues dans leurs connexions historiques. Ainsi, par exemple, on attribue presque toujours à Saussure les distinctions entre *langue* et *parole*, entre *signifiant* et *signifié*, entre *synchronie* et *diachronie*, toutes distinctions que Saussure a retrouvées dans la tradition, qu'il a, sans doute, reformulées et auxquelles il a donné en partie une interprétation nouvelle, dans le cadre d'un système cohérent, mais qu'il n'a pas été le premier à formuler. (Coseriu 1967 : 74)

Le propos de Coseriu (1921–2002) au sujet de distinctions systématisées par Saussure peut s'appliquer à nombre de notions devenues des concepts-clés en linguistique, et dont la création est attribuée à des « fondateurs » (d'une discipline, d'un domaine, d'un courant...). Ainsi en va-t-il de la notion de polysémie : Bréal (1897), fondateur officiel de la sémantique en France, reprend des idées anciennes à propos de la multiplicité des sens, idées qu'il développe et systématisé d'une façon singulière, et qu'il nomme en (ré)utilisant un terme (*polysémie*) employé depuis plus d'une décennie par un confrère qu'il côtoie, écoute, et dont il commente les travaux présentés dans divers cercles savants du Paris des années 1870–1880.<sup>10</sup>

#### 3.1 Joseph Halévy : l'inventeur du terme *polysémie*

Contrairement à une croyance répandue, ce n'est pas à Michel Bréal, mais à l'orientaliste Joseph Halévy que l'on doit l'invention du terme *polysémie* en français.<sup>11</sup> C'est dans le but de démontrer l'origine sémitique de la langue transcrite au moyen de l'écriture cunéiforme que J. Halévy a l'habitude d'employer ce terme,

---

<sup>10</sup>École pratique, Société de linguistique, Académie des inscriptions, etc. À ce sujet, voir Courbon (2015).

<sup>11</sup>Pour une présentation plus détaillée du sens que donnent Halévy puis Bréal à la notion de polysémie, voir Courbon (2015 : 5–7).

qui correspond à un concept central de son œuvre. Halévy présente la polysémie comme l'une des « particularités les plus saillantes du système graphique assyro-babylonien » (Halévy 1876 : 298).

Ce terme renvoie alors à la multiplicité de valeurs sémantiques que revêtent les signes cunéiformes. Celle-ci peut être exprimée par l'intermédiaire de signes linguistiques différents. Le concept de polysémie se rapproche ainsi du concept classique de synonymie,<sup>12</sup> mais comporte déjà, chez Halévy, les principaux traits que nous lui connaissons encore : pluralité de significations associées à un signe (ici, un idéogramme) et proximité relative des différentes « lectures » de ce signe. Halévy décrit sa conception de la polysémie dans une communication donnée en 1878 :

[C]haque signe envisagé comme idéogramme est en général rendu par plusieurs mots [...], ce qui revient à dire que le signe comporte à la fois plusieurs sens, qu'il est polysème. (Halévy 1883 : 275)

La polysémie, qu'Halévy décrit comme la multiplication de sens équivoques, est consubstantielle au système d'écriture cunéiforme :

[L]'accumulation infinie d'équivoques dans l'accado-sumérien, caractérise celui-ci comme un système idéographique, ou [sic] la polysémie des signes est un principe fondamental et inéluctable. (Halévy 1883 : 276)

L'idée de la pluralité des significations d'un signe idéographique se trouvait déjà cinquante ans auparavant chez Champollion (1790–1832) (1828 : 311–312), mais elle ne recevait alors pas d'autre nom que celui, classique, de « signes synonymes » (ibid.).

### 3.2 Une « erreur » d'attribution : « Michel Bréal, inventeur du terme *polysémie* »

L'attribution à la personne de Bréal de la paternité du terme de *polysémie* – ou, quelquefois, du concept correspondant – est présentée dans différents textes : Firth (1957 [1935] : 15), Ullmann (1952 : 199), Ricoeur (1975 : 147), Delesalle & Chevalier (1986 : 286), Delesalle (1986 : 89 ; 1987 : 300–305), Nerlich (1993 : 22 ; 2001b : 1625), Peeters & Eiszele (1993 : 169–170), Peeters (1994), Desmet & Swiggers (1995 :

---

<sup>12</sup>Sur la proximité conceptuelle entre synonymie et polysémie à cette époque, voir Delesalle (1986).

27), Branca-Rosoff (1996 : 118), Victorri & Fuchs (1996 : 11), Surcin (1999 : 16), Auroux & Delesalle (2000 : 215), Siblot (2000 : 156), Nerlich & Clarke (2003 : 4), Girardin (2004 : 131), Piron (2006 : 51), Cusimano (2008 : 55), Larrivée (2008 : 22), Thibault (2009 : 116), Mazaleyrat (2010 : 10), Pauly (2010 : 23), Jakimovska (2012 : n. p.), Fr. Rainer, dans Lieber & Štekauer (2014), Derradji (2014 : 59), Sorba & Cusimano (2014 : 6), Bisconti (2016 : 23), Bruns (2016 : 4), De Palo (2016 : 103).

Les dictionnaires contemporains perpétuent cette croyance. Ainsi, la date de première attestation du terme présentée dans le *Petit Robert 2018* et dans le *Trésor de la langue française* est 1897, année de parution de l'*Essai de sémantique* de Bréal (1897), plus de vingt ans après son utilisation courante par Halévy. Cette erreur d'attribution (donc de datation) s'explique par le succès rapide qu'a connu l'*Essai* de Bréal. Halévy, quant à lui, n'est pas associé à l'histoire de la sémantique, au contraire de Bréal, dont le nom est associé à la constitution de la sémantique en champ disciplinaire, ainsi qu'à l'usage du terme *polysémie* (le terme, lui, est associé dès 1887 : Baale 1887).

La valeur générale du terme *polysémie* envisagée par Halévy est proche de celle que Bréal définit en 1887. Toutefois, l'association de ce terme à un domaine de la linguistique en émergence, et à celui que l'on considère comme son fondateur, prévaut sur la chronologie des faits et sur la paternité réelle de la dénomination.

### 3.3 La polysémie : un concept unificateur dès les débuts de la sémantique

La place (deux chapitres de l'*Essai*) et la valeur particulière que Bréal accorde au concept de polysémie indiquent son importance.<sup>13</sup> En utilisant une dénomination simple pour parler d'un ensemble de phénomènes sémantiques relativement complexes, Bréal souligne la puissance significative des formes linguistiques, qui résultent parfois d'une réduction (cf. le rapport qu'établit Bréal entre polysémie et « ellipse »). En outre, par ce geste d'objectivation de phénomènes sémantiques intuitifs, Bréal assoit la légitimité de prendre le sens lexical comme objet d'étude à part entière, contribuant ainsi à consolider le projet de fonder la « sémantique » en un champ de réflexion et de connaissances spécifique.<sup>14</sup>

---

<sup>13</sup>Selon Nerlich, le concept de polysémie constitue le « point focal de [l']œuvre » de Bréal (Nerlich 1993 : 22).

<sup>14</sup>« [L]'avènement de la Sémantique et le surgissement de la polysémie » vont de pair, écrit Delesalle (1987 : 83). Sur les relations étroites, pendant cette période, entre la lexicographie et la sémantique « naissante », voir Bisconti (2016).

## 4 Conclusion

Créé en français par J. Halévy dans les années 1870, le terme *polysémie* est ré-employé par M. Bréal une dizaine d'années plus tard. L'audace terminologique de J. Halévy, en dehors des préoccupations propres à la linguistique historique, permet d'appréhender de façon plus stable le problème de la pluralité sémantique. La solution dénominateur qu'offre Halévy à la communauté des linguistes ne comporte qu'une faible valeur conceptuelle. Cette proposition ne s'insère pas directement dans le champ de réflexion contemporain sur le sens linguistique. Mais, la création du terme simple et relativement transparent de *polysémie* contribue à attirer le regard sur une série de problèmes qui, tout au long du xx<sup>e</sup> siècle, n'ont eu de cesse d'être (re)posés. Il faut reconnaître à Bréal d'avoir insufflé à ce terme, en le plaçant parmi les éléments cardinaux de sa sémantique, une valeur particulière.

L'histoire primitive de la « polysémie » – entre idée générale, dénomination simple et stabilisation conceptuelle – illustre l'interdépendance constitutive entre histoire des idées linguistiques (plan conceptuel) et histoire des réseaux de circulation des idées linguistiques (dimension sociale). Se dessine, à travers cette histoire singulière, l'effet, sur le long terme, du sociosymbolique sur le cognitif, à travers notamment la forte influence d'un sémantiste de renom, Michel Bréal, considéré dans le monde francophone comme le « père fondateur » de la sémantique. L'histoire primitive du concept de polysémie, telle qu'on la rencontre depuis près d'un siècle, appartient au mythe originel de la discipline.

Bréal avait pour ambition de faire de la sémantique une « science nouvelle ». Il a insisté sur les nouveautés de sa démarche (fonction promotionnelle caractéristique des discours de fondation). Le concept de polysémie fait partie des fondements conceptuels de ce mouvement épistémologique. Dans l'entreprise fondationnelle, la référence au néologue Halévy, créateur du terme *polysémie*, aurait sans doute compliqué le tableau. On l'a oublié. Dans les faits, la nouveauté qu'apporte Bréal tient plus à l'articulation d'ensemble qu'aux phénomènes discutés ou aux termes employés et parfois présentés comme neufs. Contrairement à Halévy, dont les préoccupations intellectuelles sont différentes, Bréal présente dans son *Essai* une somme théorique, dont la force réside dans la cohérence des développements et dans la consistance des exemples. Bien qu'il pût avoir l'intuition de l'effet que produirait l'aboutissement de ses réflexions de sémantiste, Bréal ne pouvait, dans les années 1880–1890, connaître l'avenir de cette discipline dont il jetait explicitement les bases en lui donnant un nom en français. Il n'imaginait sans doute pas l'effet, sur les générations suivantes, de ses propos relatifs à la

nouveauté du terme *polysémie*. Une autre histoire reste à écrire, qui consisterait à suivre les voies par lesquelles le mythe fondateur d'un Bréal inventeur du terme et/ou de la notion de polysémie s'est installé durablement dans le paysage de la linguistique française.<sup>15</sup>

## Références

- Auroux, Sylvain & Simone Delesalle. 2000. La sémantique. In Sylvain Auroux (éd.), *Histoire des idées linguistiques 3 : L'hégémonie du comparatisme*, 205-217. Liège/Bruxelles : Pierre Mardaga.
- Baale, L. M. 1887. Bulletin bibliographique. *Taalstudie* 8. 277-278.
- Bailly, Anatole. 1874. De la transformation des sens dans les mots de la langue française. *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans* 16. 43-54.
- Bisconti, Valentina. 2016. *Le sens en partage : Dictionnaires et théories du sens XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*. Lyon : ENS Éditions.
- Branca-Rosoff, Sonia. 1996. Polysémie et lexicographie : de la langue à l'analyse du discours... *Langage et Société* 78. 113-125.
- Bréal, Michel. 1887. *L'histoire des mots*. Paris : C. Delagrave.
- Bréal, Michel. 1897. *Essai de sémantique : Science des significations*. Paris : Hachette.
- Bruns, Beate. 2016. *Polysemie und Homonymie in der italienischen Sprache*. München : GRIN.
- Champollion, Jean-François. 1828. *Précis du système hiéroglyphique des anciens Égyptiens*. Paris : Imprimerie royale.
- Coseriu, Eugenio. 1967. Georg von der Gabelentz et la linguistique synchronique. *Word* 23(1-3). 74-100.
- Courbon, Bruno. 2015. Sur l'histoire du terme *polysémie* 1 : Genèse(s) du concept. *Langues et linguistique* 35. 1-23.
- Cusimano, Christophe. 2008. *Essai de sémantique générale : La polysémie*. Paris : L'Harmattan.
- Darmesteter, Arsène. 1874. *Traité de la formation des mots composés dans la langue française*. Paris : Franck.
- Darmesteter, Arsène. 1876. Sur quelques bizarres transformations de sens dans certains mots. *Revue philosophique de la France et de l'étranger* 2. 519-522.

---

<sup>15</sup>Je tiens ici à remercier les deux relecteurs anonymes pour leurs commentaires constructifs sur une précédente version de ce texte.

- Darmesteter, Arsène. 1877. *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*. Paris : Vieweg.
- De Palo, Marina. 2016. *L'invention de la sémantique : Bréal et Saussure*. Limoges : Lambert-Lucas.
- Delesalle, Simone. 1986. Le statut de l'homonymie avant la sémantique. In P. Caron (éd.), *Autour de Féraud*, 83-89. Paris : École normale supérieure de jeunes filles.
- Delesalle, Simone. 1987. Vie des mots et science des significations : Arsène Darmesteter et Michel Bréal. *DRLAV. Documentation et Recherche en Linguistique Allemande Vincennes* 36-37. 265-314.
- Delesalle, Simone & Jean-Claude Chevalier. 1986. *La linguistique, la grammaire et l'école : 1750-1914*. Paris : Armand Colin.
- Derradji, Arezeki. 2014. Forme schématique et polysémie. *Études romanes de Brno* 35. 59-73.
- Desmet, Piet & Pierre Swiggers. 1995. *De la grammaire comparée à la sémantique*. Leuven/Paris : Peeters.
- Firth, John R. 1957 [1935]. The technique of semantics. In *Papers in linguistics, 1934-1951*, 7-33. Oxford : Oxford University Press.
- Furetière, Antoine. 1701. *Le dictionnaire universel...* [2e édition par Henri Basnage de Bauval]. La Haye/Rotterdam : Arnoud et Reinier.
- Girardin, Chantal. 2004. Polysémie des verbes et traitement argumental dans les dictionnaires du XVII<sup>e</sup> siècle : le verbe 'cuire'. *Syntaxe et Sémantique* 5. 131-142.
- Halévy, Joseph. 1876. *Recherches critiques sur l'origine de la civilisation babylonienne*. Paris : Imprimerie nationale.
- Halévy, Joseph. 1883. *Mélanges de critique et d'histoire relatifs aux peuples sémitiques*. Paris : Maisonneuve.
- Jakimovska, Svetlana. 2012. La terminologie et les relations sémantiques dans la langue du droit. In *Actes du 5<sup>e</sup> colloque Les études françaises aujourd'hui*, 325-337. Université de Novi Sad.
- Larrivée, Pierre. 2008. *Une histoire du sens : panorama de la sémantique linguistique depuis Bréal*. Bruxelles/Bern/Berlin : Peter Lang.
- Le Roux, Philibert-Joseph. 1735. *Dictionnaire comique*. Lyon : Beringos.
- Leclerc, Jean. 1715. *Bibliothèque ancienne et moderne*. Amsterdam : David Mortier.
- Lieber, Rochelle & Pavol Štekauer (éd.). 2014. *The Oxford handbook of derivational morphology*. Oxford : Oxford University Press.
- Littre, Émile. 1863. *Histoire de la langue française*. Paris : Didier.
- Littre, Émile. 1880. *Études et glanures pour faire suite à l'«Histoire de la langue française»*. Paris : Didier.

- Littré, Émile. 1888. *Comment les mots changent de sens*. [Réédition par Michel Bréal de Littré 1880]. Paris : Delagrave et Hachette.
- Mazaleyrat, Hélène. 2010. *Vers une approche linguistico-cognitive de la polysémie*. Clermont-Ferrand : Université Blaise Pascal. (thèse de doct.).
- Meyer, Paul. 1888. Arsène Darmesteter. *Revue critique d'histoire et de littérature* 26. 468-469.
- Michel, Louis C. 1858. *Études sur la signification des mots et la propriété de l'expression*. Paris : Dezobry/Magdeleine.
- Nerlich, Brigitte. 1993. Avant-propos : la sémantique historique au XIX<sup>e</sup> siècle, en Allemagne, en Angleterre et en France. *Histoire Épistémologie Langage* 15(1). 5-30.
- Nerlich, Brigitte. 2001a. The development of semasiology in Europe : A survey from the second half of the 19th to the first third of the 20th century. In Sylvain Auroux & Ernst F. K. Koerner (éd.), *History of the language sciences*, t. 2, 1600-1611. Berlin/New York : Walter de Gruyter.
- Nerlich, Brigitte. 2001b. The study of meaning change from Reisig to Bréal. In Sylvain Auroux & Ernst F. K. Koerner (éd.), *History of the language sciences*, t. 2, 1617-1628. Berlin/New York : Walter de Gruyter.
- Nerlich, Brigitte & David D. Clarke. 2003. Polysemy : Flexible patterns of meaning in mind and language. In Brigitte Nerlich, Zazie Todd, Vimala Herman & David D. Clarke (éd.), *Polysemy : Flexible patterns of meaning in mind and language*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- Nyckees, Vincent. 1998. *La sémantique*. Paris : Belin.
- Pauly, Émilie. 2010. *La polysémie : Réflexion théorique, méthodologique et application à la lexicographie*. Paris : L'Harmattan.
- Peeters, Bert. 1994. Compte rendu de Brigitte Nerlich : *Semantic theories in Europe 1830-1930 : from etymology to contextuality* 1992. *Revue canadienne de linguistique* 39. 361-365.
- Peeters, Bert & Aileen Eiszle. 1993. Le verbe *prendre* pris au sérieux. *Cahiers de lexicologie* 62. 169-184.
- Piron, Sophie. 2006. *Analyse et représentation des connaissances en sémantique verbale*. Montréal : Université du Québec à Montréal. (thèse de doct.).
- Régis, Pierre Silvain. 1691. *Cours entier de philosophie*. Amsterdam : Huguëtan.
- Richelet, César-Pierre. 1680. *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses*. Genève : Jean Herman Widerhold.
- Ricoeur, Paul. 1975. *La métaphore vive*. Paris : Seuil.

- Siblot, Paul. 2000. Émission de variétés : Variations sur la langue et la variation. In Claudine Bavoux, Daniel Baggioni, Régine Dupuis & Jean-Michel Kasbarian (éd.), *Le français dans sa variation*. Paris : L'Harmattan.
- Sorba, Julie & Christophe Cusimano. 2014. Présentation : Sens multiple(s) et polysémie : Regards d'Occident. *Études romanes de Brno* 35(1). 5-8.
- Surcin, Sylvain. 1999. *Expression langagière ambiguë et modélisation cognitive symbolique*. Saint-Denis : Université Paris 8. (thèse de doct.).
- Thibault, André. 2009. Le traitement des gallicismes dans le *Diccionario de la lengua española* de la Real Academia Española. In André Thibault (éd.), *Galicismes et théorie de l'emprunt linguistique*, 107-131. Paris : L'Harmattan.
- Thomassin, P. L. 1690. *La méthode d'étudier et d'enseigner la grammaire ou les langues par rapport l'écriture sainte en les réduisant toutes à l'hébreu*. T. 1. Paris : François Muguet.
- Ullmann, Stephen. 1952. *Précis de sémantique française*. Paris : Presses Universitaires de France / Berne : Francke.
- Victorri, Bernard & Catherine Fuchs. 1996. *La polysémie : Construction dynamique du sens*. Paris : Hermès Science Publications.
- Wiseman, Cardinal. 1853. *Essays on various subjects*. London : Dolman.